la cgt retraités

ucr-actualités

bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités

Nouvelle année pour gagner...

Notre perspicacité à souligner les dangers des décisions gouvernementales et notre capacité à proposer conduisent, aujourd'hui, les retraités à s'exprimer clairement. Très présents dans les mobilisations, ils mesurent, au regard du « reste pour vivre » combien leur situation est devenue intenable. L'image des retraités nantis, véhiculée en toute indécence, est heureusement bien écornée.

Cette fin 2018 a fait place à plus de compréhension et de complicité intergénérationnelle. C'est le résultat d'un patient travail CGT en amont. Des revendications concrètes sont formulées. Elles aident à dépasser constats et colère qui font céder à la haine, aux populismes et aux divisions préconisés par l'extrême droite.

Quitte à engager le bras de fer, le monde de la finance persiste. Un nouveau tour de vis est décidé au 1er janvier pour les retraites complémentaires des salariés du privé. Ils payeront davantage de cotisations et devront reculer d'un an leur arrivée en retraite. Le droit à une pension de retraite, conquis par les luttes, devient une dangereuse allocation imposée par Macron. Ce droit est lié à celui d'un travail rémunéré. C'est bien là que le bât blesse : privés d'emplois, travail précaire, salaires en deçà de ce qu'il serait juste de recevoir sont le terreau des faibles pensions. Revendiquer à l'entreprise un salaire décent et son évolution, au-delà des primes allouées au bon vouloir du patronat, est le noyau sûr du partage des richesses créées.

Peu médiatisées, les luttes gagnantes sont nombreuses et la Cgt est souvent plébiscitée aux élections professionnelles. De quoi encourager des actions fortes sur le lieu de travail et exiger des évolutions conséquentes des salaires. C'est une clef majeure pour de meilleures pensions. Reste à gagner l'indexation de celles-ci sur les salaires.

La riposte est en route. Le 18 décembre, les retraités ont rendu symboliquement à Macron ses « cadeaux » en contrepartie de l'exigence du retour de leur pouvoir d'achat. Le 31 janvier, « Les Neuf » appellent à une journée nationale de mobilisations des retraités.

Des initiatives utiles ont lieu pour la revalorisation des pensions, l'augmentation du pouvoir d'achat, l'accès aux soins… Des débats publics CGT ou unitaires sont organisés : des appuis nécessaires pour aider à comprendre et agir.

Les évolutions sociétales et ce qu'elles impliquent pour les retraités sont aussi à examiner. Une réflexion est engagée dans l'UCR sur la formulation de nouveaux droits à garantir dans l'obtention d'un statut du retraité. Ce numéro d'*UCR-Actualités* publie la contribution de Jean-Pierre Floret, dans l'objectif de susciter le débat sur cette question dans nos organisations.

À toutes et tous, des vœux d'engagement et de ténacité pour les luttes.

Marie-Paule Poussier
Membre du Bureau de l'UCR-CGT

SOMMAIRE

Édito : Nouvelle année pour gagner...
Société : un statut pour les retraités p. 2
Fiscalité : les Gafa peuvent payer p. 5
Infos et brèves p. 6

N° 262 JANVIER-FÉVRIER-MARS 2019 - Trimestriel - Prix : 2,50 € - ISSN 0248-0026

Un statut pour les retraités

Alors que les médias relayent quotidiennement des informations sur les systèmes de retraite, jamais aucun article n'est consacré aux retraités eux-mêmes, sauf à les traiter d'enfants gâtés, à leur reprocher de coûter cher à la société. Avec la réforme des retraites, j'aime à dire « sans papier, retraités, même combat ». Ce gouvernement veut nous rendre les invisibles de la société. Maintenant, la retraite n'est plus un droit lié à toute une carrière professionnelle, ni un salaire continué, mais devient une allocation dont le montant est soumis « à la volonté du prince », aujourd'hui du marché.

Prendre sa retraite signifie pour le sens commun avoir atteint un certain âge, « être vieux », mais la question est de savoir si l'on peut réduire le retraité à la personne âgée ? Est-ce une question de vocabulaire ou un enjeu idéologique ?

Comment accepter que l'Insee classe toujours les retraités dans la catégorie des inactifs…

« La personne âgée » est une définition biologique de l'homme qui sous-entend que comme tout vivant, il connaît plusieurs phases, la dernière étant celle de « personne âgée ». Cette définition biologique produit des images dont le contenu est d'abord idéologique. Le « vieux » est inutile car il ne produit plus, il n'est plus dans le processus de production, il n'a pas d'histoire sinon son histoire individuelle. Aux vieux, les sociétés ont distribué des oboles, fait la charité ou au mieux allouent une allocation. On nie au vieux tout rôle social, il vit en marge de la société. Par contre, si ce même vieux est handicapé, il entre alors dans une catégorie définie socialement et politiquement et, à ce titre, il jouit de droits, d'une reconnaissance, il occupe une place dans la société.

À QUEL ÂGE DEVIENT-ON UNE PERSONNE ÂGÉE ?

Le vocable de « retraité » donne à la « personne âgée » une autre dimension. Et nous pouvons dire qu'il ne s'agit pas là d'une simple question de sémantique. Le retraité se caractérise en ce qu'il a une histoire sociale. Le terme renvoie à la place qu'il a occupé auparavant dans la sphère publique : il a travaillé. À ce titre, il a reçu une feuille de paie, il a noué des liens de nature différente de ceux qui sont établis dans la sphère privée, ce sont des liens de solidarité, de camaraderie -lors des luttes par exemple-, ou des liens d'appartenance à une même corporation. Il a aussi acquis un savoir et un savoir-faire spécifique. Or, aujourd'hui, lorsqu'un salarié prend sa retraite cette histoire est niée. Il ne reçoit plus de fiche de paie, le terme de « retraité » devient un vocable qui gomme toutes les spécificités. On n'est plus ouvrier ou médecin, on est seulement « retraité ». Le terme de « retraité » dissimule une amnésie, car il efface le monde du travail, les expériences, les connaissances. Prendre sa retraite devient une mise en retrait de la société au sens premier du terme.

source Humanité.fr

RETRAITÉ N'EST PAS SYNONYME DE VIEUX

Il faut aussi en finir avec la représentation négative de la retraite associée à la vieillesse, ce qui signifie une diminution, une incapacité. Il faut cesser de considérer les retraités comme des « personnes âgées » et des personnes en retrait de la société. Il faut changer ce regard social infantilisant et condescendant sur les plus âgés. Les politiques publiques se doivent d'arrêter cette stigmatisation des plus de 60 ans.

La science, les conditions de vie ont permis de changer l'idée même de retraite : ce n'est plus attendre la mort. Les retraités veulent s'investir et ils le font en jouant un rôle prépondérant dans leur famille, dans les associations, dans les syndicats, en faisant valoir leur envie de continuer à parfaire leurs connaissances. Ils s'affirment comme des individus désirants. Aujourd'hui, comment la société peut-elle fonctionner sans l'engagement des retraités bénévoles ? Accorder un statut aux retraités reviendrait à les reconnaître, à ne plus en faire des individus invisibles. Cette visibilité devient une revendication car le retraité prendrait une consistance sous plusieurs aspects :

- **Politique.** La création, en 2016, du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge voit disparaître la référence aux retraités qui deviennent des « personnes âgées ». Dans la constitution du nouveau gouvernement en 2017, aucun ministère aux retraités n'a été mis en place. Cette vacuité signifie qu'il n'y a aucun interlocuteur pour discuter des différents problèmes les concernant, alors qu'un salarié dépend, lui, du ministère du Travail.
- **Comptable.** Aucun document n'est délivré rappelant le montant des retraites, alors que cela serait utile pour connaître le taux exact des prélèvements tels que la Casa ou la CSG. Cette exigence permettrait d'établir une continuité entre la condition du salarié et celui de retraité. Il ne s'agit pas là d'un acte simplement symbolique mais la reconnaissance, à savoir que la retraite est un salaire socialisé. Cela permettrait, aussi, au retraité de faire par exemple un crédit à la consommation.
- **Santé.** Dans ce domaine, on pourrait mieux cerner les besoins concernant le grand âge. Des discussions pourraient avoir lieu sur les rapports entre la Sécurité sociale et une meilleure approche des différentes pathologies mais, aussi, sur la relation entre les mutuelles et la Sécurité sociale.
- **Culture.** Parce que vivre c'est désirer, le retraité pourrait avoir une carte de réduction pour les transports semblable à celle qui est conçue pour les jeunes. Un système similaire pourrait être envisagé pour l'entrée aux musées, aux expositions, dans les cinémas.

POURQUOI UN STATUT DU RETRAITÉ

Un statut du retraité permettrait de faire valoir les besoins de cette population. Les retraités prendraient alors toute leur place dans la société. « Statut » désigne, au sens premier du terme, un ensemble de dispositions législatives ou règlementaires qui fixent des garanties fondamentales impliquant des droits et des obligations. On parle ainsi d'un statut du fonctionnaire, de l'étudiant. La notion de statut implique également des moyens financiers, il en est ainsi lorsqu'il s'agit du statut du réfugié. Mais le statut peut aussi être un ensemble de droits et d'obligations socialement déterminés en vertu de valeurs qui ont cours dans une société, dans un groupe culturel. De ce fait, on parle d'un statut de la femme. Parler d'un statut du retraité signifie la volonté de changer une image afin qu'il soit regardé comme une composante de la société, au même titre qu'une autre personne. C'est aussi marquer le fait que celui-ci a été un salarié, producteur de richesses, durant sa carrière et qu'il a versé des cotisations. C'est au nom de ces richesses produites et de ces cotisations versées qu'il a des droits à pension. Le statut de retraité est lié de manière consubstantielle au statut de salarié.

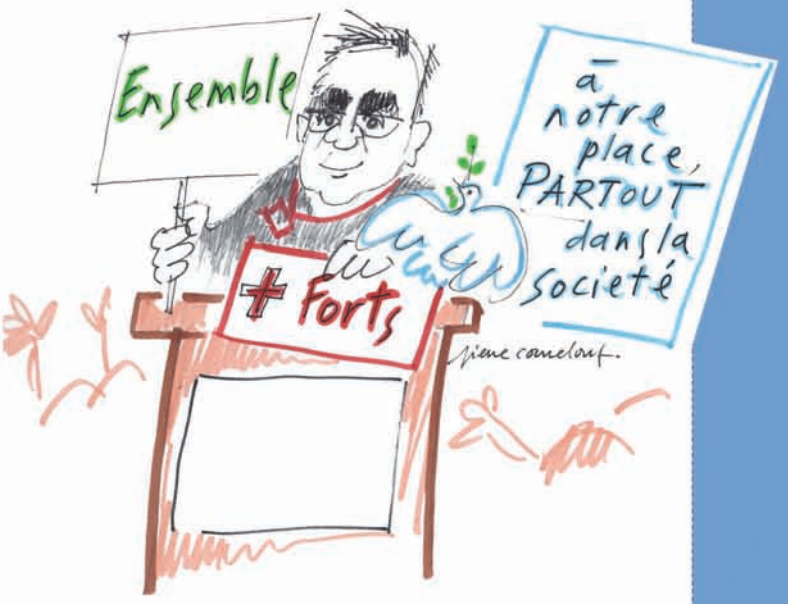

ACTIF ET RETRAITÉ, UN LIEN INDÉFECTIBLE

Le terme de retraité contient en soi un lien indéfectible avec les actifs, car le retraité est issu du monde du travail. Or ces dernières années, les politiques n'ont eu de cesse de réformer les retraites pour des raisons comptables et pour briser ce lien retraité/actif. Une des étapes les plus importantes a été de ne plus indexer les pensions et les retraites sur les salaires, mais sur les prix, l'inflation. Dans notre système, les retraites sont par répartition, elles constituent un lien intergénérationnel. Or c'est ce dernier que veut briser le capitalisme. La volonté de mettre en place des comptes notionnels présentés comme une panacée n'a pour but que d'accroître l'individualisme tout en faisant baisser une fois de plus le coût des retraites. Le même travail idéologique est mené pour réduire le retraité à une personne âgée, ce qui revient à nier ses désirs. Pourquoi les retraités dépendent-ils aujourd'hui du ministère de la Santé et des Solidarités et non du ministère du Travail ?

UNE RECONNAISSANCE SOCIALE

On trouve normal qu'il y ait un statut du salarié, de l'enfant, de l'étudiant, pourquoi serait-il absurde d'envisager un statut du retraité ? Ce statut permettrait de cerner, de clarifier les besoins et d'avoir un interlocuteur investi de réels pouvoirs, les problèmes des retraités cesseraient d'être dilués avec ceux d'autres catégories et d'être traités à la marge. Un statut du retraité serait une reconnaissance sociale, politique existentielle. Le retraité ne serait plus alors réduit à une personne âgée. Doté d'un statut, il aurait des droits et sa voix devrait être entendue en qualité d'ancien salarié, de citoyen dont le droit de vote est imprescriptible.

(Cette revendication n'est pas superflue d'autant que certains voudraient fixer un âge limite au droit de vote. Yves Michaud, philosophe, président de l'université de tous les savoirs se pose la question « d'une fin de vie citoyenne » et verrait bien les gens voter par exemple entre 16 et 80 ans.)

Le retraité deviendrait un interlocuteur reconnu par les institutions administratives et politiques. Avoir un statut revient donc à faire valoir des droits et sa parole dans les différentes instances. Cette revendication devient urgente à un moment où après les salariés, les retraités deviennent une variable d'ajustement de l'économie libérale. Ils ne seraient plus considérés alors comme des mineurs.

L'HUMAIN AU CENTRE DU DÉBAT

Le statut du retraité replace le retraité dans la société. Il participe à mettre l'humain au centre du débat. Il est alors écouté et peut transmettre des valeurs qui sont celles de la solidarité, du partage. Il y a dans cette démarche une volonté d'aller à l'encontre de plus d'individualisme, plus d'inhumanité. Faut-il entendre encore des paroles comme celle Alain Minc disant : « j'ai un père qui a 102 ans. Il a été hospitalisé 15 jours dans un service de pointe. Il en est sorti. La collectivité a dépensé 100 000 € pour soigner un homme de 102 ans. »

Le statut du retraité pourrait faire sienne la Chartes des droits des personnes âgées et des retraités en Europe élaborée par la Ferpa. Il permettrait de la porter à la connaissance de tous et des pouvoirs politiques.

JEAN-PIERRE FLORET

Vie nouvelle
MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT

12,50 €
*Offre réservée aux nouveaux abonnés

Abonnez-vous !

Ou parrainez un(e) ami(e) !

Nom et prénom : ----------

Adresse : ----------

Dernière profession : ----------

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (12,50 €)* à Vie nouvelle, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre ■

Vie nouvelle se projette sur l'avenir !

" C'est le moment de le faire connaître "

www.ucr.cgt.fr

FISCALITÉ

Les Gafa peuvent payer

Grâce à leurs mesures d'optimisation fiscale, Google et Facebook ont économisé quelque 5,4 milliards d'euros d'impôts, un manque à gagner pour l'Union européenne.

Alors que les discussions européennes sur une taxation des géants du numérique, souvent accusés de ne pas payer le montant d'impôt réellement dû dans les pays où ils sont actifs, patinent, Paris a décidé de taxer, seul, les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon). Ce cheval de bataille fiscal n'a pas encore été défini par la loi, ni même entièrement précisé par le gouvernement. Bruno Le Maire a pourtant été clair, ce 3 janvier sur France Inter : « cette taxation s'appliquera, dès le 1er janvier, sur tout le chiffre d'affaires réalisé en France ».

L'ÉVITEMENT FISCAL, NOUVEAU SPORT NATIONAL

L'article 13 de la déclaration des Droits de l'Homme de 1789 décrète : « pour l'entretien de la force publique et les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être équitable, répartie entre tous les citoyens, en fonction de leur faculté ».

Le consentement fiscal est la base du vivre ensemble. Or une partie importante de nos concitoyens, les plus fortunés, aidés en cela par des dispositions prises par différents gouvernements depuis des décennies, ont petit à petit soustrait de l'imposition, en France, des sommes très importantes. Un des exemples les plus connus était le bénéfice mondial consolidé qui permettait à une entreprise comme Total de ne pas payer d'impôt sur les sociétés en France, en imputant le déficit de ses filiales étrangères sur ses revenus français. Devant ce scandale qui coûtait plus de 300 millions au budget de l'État, ce dispositif a été supprimé en 2011. Mais c'est une goutte d'eau par rapport aux mesures permettant l'optimisation fiscale.

Aujourd'hui, les frontières sont ténues entre optimisation, évasion et fraude. L'optimisation est officiellement légale mais il y a des passerelles avec l'évasion et la fraude. La fourchette basse estime à 60 milliards les pertes pour le budget de l'État mais d'après certains chiffres de la Commission européenne, les pertes sont estimées à 1 000 milliards pour le budget des 27 pays de l'Union et aux environs de 160 milliards pour la France.

Quand les gouvernements vont-ils se décider à supprimer les mesures d'optimisation fiscale et à donner les moyens aux services des Finances publiques de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ? Les scandales des Panama Papers ou des Paradise Papers ont mis sur le devant de la scène ces paradis fiscaux mais en réalité rien ne change et aucune mesure véritable n'est prise pour faire cesser cela, d'autant plus que les refuges sont au cœur même de l'Europe : Luxembourg, Pays-Bas, Irlande, Malte, îles anglo-normandes…

Il fut un temps où payer ses impôts était considéré comme une chose normale mais, aujourd'hui, un certain nombre de celles et ceux qui font fortune en France n'hésitent pas à aller se domicilier à Monaco ou en Suisse pour éviter de payer des impôts. Cependant, ils n'hésitent pas à revenir se faire soigner dans l'hexagone et ont même parfois des obsèques presque nationales.

Source : *Vie nouvelle Finances* n° 24 - juillet 2018/UFR Finances

Nous ne serions trop vous inviter à consulter le dossier « On va vous faire aimer l'impôt » sur le site « Fédé Finances CGT » : https://www.cgtfinances.fr/

la cgt retraités
ucr-actualités
bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités

Origine du papier : Autriche.
Taux de fibres recyclées : 17 %.
Eutrophisation : Ptot 0,007 kg/tonne de papier.

BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT
Directeur de publication : François Thiery-Cherrier - Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Floret - Secrétaire de rédaction : Corinne Scheidt - Réalisation graphique : Madiana Caldeira - Prix du numéro 2,50 € - Abonnement de soutien d'un an : 15 € - 263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 83 70 - e-mail : ucr@cgt.fr - Commission paritaire 0622 S 06446 - Dépôt légal à parution - ISSN 0248-0026 Impression : Rivet P. E. 24 rue Claude-Henri-Gorceix - 87022 Limoges cedex 9 - Tél. : 05 55 04 49 50

Cyber éconduit

C'est un véritable calvaire qu'a vécu une femme séparée de son mari dans son propre appartement. L'amoureux éconduit avait pris le contrôle des équipements connectés utilisés dans la maison intelligente. Le jour, il l'espionnait par les caméras de sécurité, la nuit il s'amusait à allumer et à éteindre les lumières dans l'appartement. « *C'est comme si la maison était hantée* » a témoigné cette femme.

Santé, un reste à charge bien lourd

Il s'élevait à 14,9 milliards d'euros en 2017 pour les ménages, soit 223 € par habitant. Pour 57 % des Français, le reste à charge, en outre, a augmenté ces cinq dernières années.

12,8 millions

Ce chiffre totalise les salariés et retraités qui bénéficient des services d'un Comité d'entreprise. Chiffre auquel il faut également ajouter leurs ayants droits, conjoints et enfants, qui représenteraient 25 millions de personnes au total.

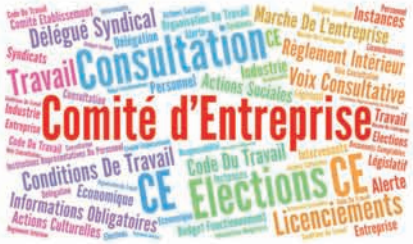

RATP

L'entreprise propose d'expérimenter, sur certaines lignes, des stations de métro ou de RER sans agents aux heures creuses. Et, pourtant la présence humaine est essentielle, par exemple, au cas où une personne aurait besoin d'être évacuée.

INFOS - BREVES

30 %

C'est la proportion de Français qui a renoncé à se soigner au cours de ces 12 derniers mois, en raison des coûts engendrés par le traitement, selon le baromètre annuel de Cofidis, réalisé avec le CSA sur les Français et leur pouvoir d'achat. (41 % chez les ouvriers, 36 % chez les moins de trente-cinq ans et 37 % parmi les habitants du sud-est de la France.)

57 % des sondés estiment que le coût de leur santé a augmenté depuis cinq ans. Selon une autre étude, 54 % des Français disent que leur pouvoir d'achat a baissé au cours des 12 derniers mois ; c'est six points de plus en un an ! D'où cette perception que le poste de santé est toujours lourd. Mais les patients subissent aussi l'impact du plafonnement des remboursements imposé depuis 2015 dans les contrats responsables.

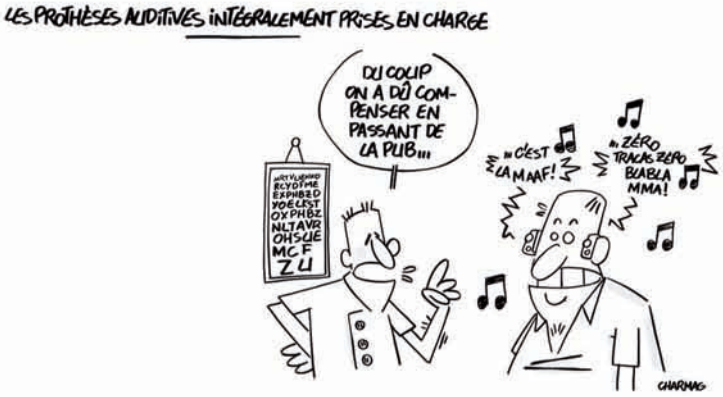

Plaidoyer pour les aidants

Dans un livre publié par les éditions de l'Atelier, Pierre Dharréville, député des Bouches-du-Rhône, appelle à une prise de conscience et formule des propositions. Il veut souligner l'immensité de ce travail d'aidant qui doit être reconnu. Le reconnaître, c'est ouvrir les yeux sur la situation, qui ne peut perdurer ainsi, de ceux et de celles qui aident.

Il y a plus de 10 millions de personnes aidantes dans notre pays, autant de salariés que de retraités, plus de femmes que d'hommes.

Cette générosité est un bien précieux ; elle puise au meilleur de l'humanité. Il faut pourtant imaginer ce que cela représente d'engagement au quotidien, d'inquiétude, de soucis, d'organisation, d'efforts.

Il n'y aurait pas autant de poids sur les épaules des personnes aidantes, si la société assumait correctement, de façon solidaire, ses responsabilités. Si les droits des personnes étaient réellement reconnus, il n'y aurait pas autant d'inégalités.

Ondam

L'objectif de dépenses d'Assurance maladie (Ondam) a été relevé à 2,5 %. Un trompe-l'œil qui cache 1 milliard d'économies, en 2019, selon la fédération hospitalière de France.

Un million de français financent leur santé à crédit

Selon une étude de l'institut CSA pour Cofidis, 2 % des Français ont déjà sollicité de la famille pour payer des soins et 2 % ont pris un crédit.

18 % des Français sondés affirment avoir des difficultés pour payer leurs soins médicaux.

Indice des prix

En novembre 2018, les prix à la consommation ont augmenté de 1,9 % sur un an (résultats provisoires novembre 2018).

Ceux qui trouvent qu'Amazon fait du commerce déloyal

C'est dans une petite ville de l'Inde que les marchands excédés par Amazon ont décidé de prendre les choses en main face à ce qu'ils nomment « une concurrence déloyale ». Leur plan consiste à passer des commandes bidon sur Amazon.com. Ils réalisent divers achats en gros, puis les annulent une fois les articles en cours d'acheminement. En répétant ces acquisitions douteuses à différents endroits de l'agglomération, ces irréductibles commerçants espèrent qu'Amazon finira par placer toute la ville sur sa liste noire.

INFOS - BREVES

L'essentiel sur la vie d'aidant

Accompagner un proche à domicile est un engagement lourd qui peut transformer radicalement le quotidien des familles et les mener à l'épuisement, si le temps n'est pas partagé ou qu'aucune structure ne les épaule.

Beaucoup de questions surgissent. Comment réagir face à la maladie et la perte de repères ? Quelle est la place et le rôle des enfants face à leurs parents vieillissant ? Quelles sont les conduites à tenir en matière de vigilance ? Comment rester à distance pour ne pas se faire absorber ? Préserver son intimité comme celle du parent aidé ?

Dans le dossier du site agevillage.com, vous trouverez des informations essentielles sur le rôle de l'aidant : ses droits et devoirs, des conseils pour prévenir la fatigue physique et morale mais aussi des sources d'information (associations, structures d'aide) pour se faire accompagner.

Prélèvement à la source

41 % des chefs d'entreprise pensent que leurs services ne seront pas prêts pour le 1er janvier 2019.

94 % des déclarants n'avaient pas modifié ou vérifié leur taux d'imposition au début du mois de septembre 2018.

À en croire le gouvernement, le prélèvement à la source (PAS) doit s'adapter à la moindre évolution de nos revenus. C'est faux ! En premier lieu, en janvier 2019, date de mise en place du PAS, le taux d'imposition appliqué est calculé d'après la déclaration de revenus 2017 que nous aurons déposée au mois de mai 2018. Ce sont donc des revenus vieux de deux ans qui serviront à établir votre impôt, en 2019. De plus, le PAS ne peut s'adapter automatiquement aux changements intervenant en cours d'année. Dans certains cas des personnes non imposables seront prélevées à tort (ex : contrats courts).

Nombre de retraités ne touchant plus de fiche de paie découvriront que leur pension a été amputée qu'en vérifiant leur relevé bancaire. Est-ce que certains ne risquent pas de se trouver à découvert sans comprendre pourquoi ?

Internet : le mot de passe sera-t-il bientôt obsolète ?

Le Word Web Consortium a annoncé la mise en place d'un nouveau modèle d'authentification. Il concernera principalement l'accès aux banques en ligne, aux réseaux sociaux ou encore aux sites d'e-commerce. L'institution internationale qui regroupe plus de 400 grandes organisations liées au Web prévoit de déployer la connexion par biométrie et périphérique mobile. Le grand public verra sa mise en place dans les prochains mois et années. Les périphériques externes pourraient être un smartphone, un badge NFC, une clef USB, une montre connectée ou directement l'ordinateur par biométrie (reconnaissance d'empreintes, de visages, d'iris ou de la voix).

Ce qui est essentiel pour moi c'est de pouvoir préparer l'avenir sereinement.

Avec la Macif à mes côtés je peux optimiser mon budget et préparer la transmission de mon patrimoine aux meilleures conditions. Je peux bénéficier d'une complémentaire santé adaptée à mes besoins et d'une prévoyance préservant mon entourage en cas de décès ou de perte d'autonomie. Grâce à la Macif, je peux disposer d'une assistance dans tous mes déplacements ainsi que de réductions pour mes loisirs.

Téléchargez l'appli mobile Macif

Disponible sur App Store | DISPONIBLE SUR Google Play

Découvrez nos offres en point d'accueil Macif ou sur macif.fr - Soumis à conditions.

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi

MACIF

Les contrats Santé et Prévoyance sont assurés par des mutuelles régies par le Livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française.

Les services bancaires proposés par la Macif sont des produits Socram Banque - Société anonyme au capital de 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 9. Mandataire d'assurance N° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

Les contrats d'épargne assurance-vie sont gérés par MUTAVIE SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des assurances. Capital 46 200 000 €. RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.
Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de SOCRAM BANQUE. N°ORIAS 13005670 (www.orias.fr)